

## NOTE DE SERVICE N°860/2014

Objet : Nouvelles dispositions en matière d'accession à la propriété au profit du personnel OE et TAMCA d'OCP S.A. : Clarification des dispositions du point 1 de la note de service N°844/2013 du 09 juillet 2013.

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure applicable pour bénéficier des mesures relatives à l'encouragement à l'accession à la propriété telles que prévues par le point 1 de la note de service N°844/2013 du 09 juillet 2013 :

- 1. L'agent en activité, éligible, qui souhaite bénéficier des mesures d'accompagnement en vigueur, est invité à déposer sa demande selon l'annexe ci-jointe et ce, conformément au calendrier suivant :
  - 1ère opération : au plus tard le 31 mars¹ de chaque année ;
  - 2ème opération : au plus tard le 31 octobre¹ de chaque année ;
- 2. Un classement (par ordre de priorité) est effectué par Site. Il tient compte de l'ancienneté de service<sup>2</sup>. En cas de classement ex-aequo, l'âge sera privilégié, et au besoin, le nombre d'enfants.
- 3. Les listes des bénéficiaires potentiels des mesures d'accompagnement sont établies tenant compte du budget annuel arrêté pour la 1ère phase au plus tard les 30 avril<sup>1</sup> pour la 1ère opération et au plus tard le 30 novembre<sup>1</sup> pour la 2ème opération.

Des listes d'attente sont également publiées, auxquelles il peut être fait appel jusqu'au 30 octobre de l'année concernée.

- **4.** L'agent bénéficiaire disposera d'un délai maximal et non renouvelable de 2 mois à compter de la date d'affichage des listes, pour déposer les pièces justificatives du dossier d'acquisition d'un bien, et notamment le compromis ou le contrat de vente.
  - Dans le cas contraire, il devra restituer le montant accordé dans les deux semaines qui suivent l'échéance du dernier délai précité.
  - L'agent figurant dans la liste des bénéficiaires potentiels et qui n'aurait pas déposé un dossier complet dans les délais impartis, ne pourra pas figurer dans le classement au titre de l'opération suivante.
- 5. Dans le cas où le montant définitif de l'acquisition et/ou construction serait inférieur à celui sur la base duquel la mesure d'accompagnement a été accordée, l'agent devra restituer, sans délai, la différence dont il aura bénéficié.
- **6.** En cas de refus de l'agent de restituer les montants dont il est redevable, OCP se réserve le droit d'engager toute action appropriée à cet effet.
- 7. En cas de désistement d'un agent, il sera fait appel aux agents figurant dans les listes d'attente du Site concerné.

La présente note, qui complète la note de service citée en objet, entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Casablanca, le 26 février 2014

Pour le Président Directeur Général et par délégation, Le Directeur Exécutif Capital Humain

1: ou le jour ouvrable qui suit dans le cas où le 31 mars ou 31 octobre seraient des jours fériés.

2: continu ou discontinu au sein d'OCP.

Colle

NS N°860/2014 du 26 février 2014



Nom

## Demande de bénéfice des mesures d'accompagnement «25%+PH» ou «25%+80%»

Prénom	•	
Mle/Sce	<b>:</b>	
Code d'emploi	<b>:</b>	
	Grou	sieur le Président Directeur Général du pe OCP <u>le la voie hiérarchique</u>
« 25%+)	nde de bénéfice des mesures d'accomp PH» ou «25%+80%». e service N°860/2014 du 26 février 2014.	agnement pour l'accession au logement
Monsieu	r le Président Directeur Général,	
pour l'accession		e bénéfice des mesures d'accompagnement conformément aux dispositions prévues par
ia note de servici		
J'accepte	En cas de non-respect des délais, j'accep	s fixés par OCP pour la présentation de mon te de ne pas figurer dans le classement de
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte.	te de ne pas figurer dans le classement de néral, l'expression de mon profond respect.
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte.	te de ne pas figurer dans le classement de
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte.	néral, l'expression de mon profond respect.
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte. agréer, Monsieur le Président Directeur Gé	néral, l'expression de mon profond respect, le Signature de l'agent
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte.	néral, l'expression de mon profond respect, le Signature de l'agent
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte. agréer, Monsieur le Président Directeur Gé	néral, l'expression de mon profond respect, le Signature de l'agent
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accepnte.  agréer, Monsieur le Président Directeur Gé  Partie réservée au Service	néral, l'expression de mon profond respect, le Signature de l'agent  du Personnel
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte.  agréer, Monsieur le Président Directeur Gé  Partie réservée au Service  Demande déposée par l'agent le	néral, l'expression de mon profond respect, le Signature de l'agent  du Personnel
J'accepte dossier complet. l'opération suiva	En cas de non-respect des délais, j'accep nte.  agréer, Monsieur le Président Directeur Gé  Partie réservée au Service  Demande déposée par l'agent le  Date d'embauche	néral, l'expression de mon profond respect, le Signature de l'agent  du Personnel
J'accepte dossier complet. l'opération suiva Veuillez	En cas de non-respect des délais, j'accep nte.  agréer, Monsieur le Président Directeur Gé  Partie réservée au Service  Demande déposée par l'agent le  Date d'embauche  Durée d'activité restante	te de ne pas figurer dans le classement de néral, l'expression de mon profond respect, le

NS N°860/2014 du 26 février 2014